

PLAN DE COURS

RÈGLEMENT SUR L'ÉVACUATION ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DES RÉSIDENCES ISOLÉES (Q-2, R. 22)

OBJECTIFS

Cette formation s'adresse aux officiers municipaux. Elle vise à leur permettre d'acquérir les connaissances nécessaires à l'application du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des résidences isolées* (Q-2, r. 22), notamment pour :

- L'analyse des demandes de permis reçues;
- La vérification des aspects techniques du Règlement.

SUJETS ABORDÉS

- Mise en contexte et survol des principes de base en traitement décentralisé des eaux usées domestiques
 - L'encadrement législatif des eaux usées au Québec
 - Les composantes d'une installation septique de base
 - Les systèmes prévus au règlement
- Le texte du Règlement
 - Interprétation
 - Dispositions générales
 - Gestion des eaux
 - Normes de localisation des systèmes de traitement
 - La conduite d'amenée et les raccordements
 - Le système de traitement primaire
 - Le préfiltre
 - Le système de traitement secondaire
 - L'élément épurateur classique
 - L'élément épurateur modifié
 - Puits absorbants
 - Filtre à sable hors sol
 - Filtre à sable classique
 - Le cabinet à fosse sèche combiné à l'élément épurateur de superficie réduite ou à un puits absorbant
 - Cabinet à terreau
 - L'installation à vidange périodique
 - L'installation biologique
 - Le cabinet à fosse sèche ou à terreau combinés à un puits d'évacuation
 - Le système de traitement secondaire avancé
 - Le système de traitement tertiaire
 - Le champ de polissage
 - Les autres rejets dans l'environnement
 - Les méthodes de prélèvement et d'analyse
 - Sanctions et dispositions diverses